



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
See herein for bid submission
instructions/

Voir la présente pour les
instructions sur la presentation
d'une soumission

NA
Manitoba

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services
Canada/Réception des soumissions Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada
Government of Canada Building
101 - 22nd Street East
Suite 110
Saskatoon
Saskatche
S7K 0E1

Title - Sujet Radiographie mobile unité portable Radiographie mobile (unité portable) et système de salle de radiographie	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5A027-203013/B	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client 5A027-203013	Date 2021-02-10
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$STN-204-5427	
File No. - N° de dossier STN-0-43067 (204)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Central Standard Time CST on - le 2021-02-23 Heure Normale du Centre HNC	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Simonson, Sheena M.	Buyer Id - Id de l'acheteur stn204
Telephone No. - N° de téléphone (306) 241-1169 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See herein	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cet amendement vise à répondre aux questions suivantes :

Question 1

Comme indiqué à la page 12, point 2.4 concernant le chargement et de l'installation. "Nous avons 120/208 volts et monophasé et nous pouvons obtenir 125 ampères si nécessaire pour le triphasé." Le gouvernement du Canada peut-il confirmer que si une alimentation triphasée de 125 ampères est nécessaire, il sera de la responsabilité du gouvernement du Canada et/ou de l'établissement de fournir tout le câblage, le transformateur, etc.... nécessaire à la salle de radiographie avant ou au moment de l'installation ?

Réponse 1 :

Oui, il incombera à l'établissement de fournir tout le câblage, le transformateur, etc.... nécessaires à la salle de radiographie. La communication avec l'électricien sur place commencera une fois le contrat attribué, afin d'assurer une transition électrique en douceur.

Question 2

Comme indiqué à la page 12, point 2.4 concernant le chargement et de l'installation "Comme il s'agit de notre seule salle de radiographie générale de l'hôpital, nous avons besoin d'un délai d'un à deux jours. Cependant, pendant le remplacement de l'appareil, nous n'avons pas besoin d'un autre appareil sur place pour être utilisé en attendant ; le système portable doit cependant être disponible pour être utilisé dès que possible. Le système doit être installé et testé pour s'assurer qu'il fonctionne correctement et qu'il est prêt à être utilisé. Nous avons un électricien sur place disponible si nécessaire pour aider ou pour des questions, et des techniciens de maintenance qui peuvent aider à certains déplacements et levages". Étant donné qu'une installation en un ou deux jours peut être difficile à réaliser car il peut être nécessaire de mettre à niveau et de renforcer le système, le gouvernement du Canada acceptera-t-il l'utilisation du nouveau système mobile jusqu'à ce que l'installation de la salle de radiologie soit terminée ?

Réponse 2 :

Oui. Comme il s'agit de notre seule salle de radiographie dans l'hôpital, il est impératif que l'installation du système de salle de radiographie soit terminée le plus rapidement possible après la livraison du produit et que l'installation soit terminée le plus rapidement possible après le démontage de l'équipement. L'unité portable doit être fonctionnelle et le personnel doit être formé à son utilisation avant le démontage de tout équipement.

Question 3

Comme indiqué dans la Matrice de conformité - Spécifications de performance minimales obligatoires "Point 7.5 - Doit comprendre (4) Détecteurs : Deux - 14 x 17, Un - 10 x 12, Un - 17 x 17. Il n'y a pas de préférence pour le type de détecteurs". Le gouvernement du Canada peut-il confirmer qu'il prendra en considération et exclura les détecteurs de taille similaire à ceux mentionnés ? Nous aimerions répondre à cette exigence, mais vous nous avez exclus car notre plus petit détecteur est de 11 X 14 et n'affecte en rien la fonctionnalité ou le déroulement de travail de la salle de radiographie ou du système mobile.

Réponse 3 :

Oui, nous accepterons 11 x 14 comme l'une des tailles de détecteur. Un détecteur 10 x 12 ou 11 x 14 est acceptable.

Question 4

Comme indiqué, le gouvernement du Canada souhaite une livraison d'ici le 26 mars 2021. Le gouvernement du Canada acceptera-t-il des livraisons partielles pour respecter la date du 26 mars ? Compte tenu de la quarantaine provinciale actuelle de 14 jours pour la COVID, la livraison/installation du 26 mars est-elle encore possible ? Le client prévoit-il de retarder la livraison/l'installation en raison de ces restrictions relatives à la quarantaine de la COVID ?

N° de l'invitation
5A027-203013/B
N° de réf. du client
5A027-203013

N° de la modif.
001
N° du dossier
STN-0-43067

Id de l'acheteur
STN204
N° CCC/N° VME

Réponse 4 :

La livraison, l'installation et la formation doivent être achevées d'ici le 31 mars 2021. Si tous les trois ne peuvent être achevés avant le 31 mars 2021, il est demandé qu'ils le soient le plus rapidement possible après le 31 mars 2021.

Question 5

Conformément à la matrice de conformité de la page 16, point 4.2, un plateau de table de 32 pouces (81,28 cm) de large est nécessaire. Envisagerez-vous un système avec un plateau de table de 80 cm de large ?

Réponse 5 :

Oui, nous acceptons une largeur de table de 80 cm minimum. Nous avons besoin d'une table large pour nos patients bariatriques, donc une table plus large (88 cm+ est préférable).

Question 6

Existe-t-il une unité mobile existante qui doit être enlevée/éliminée à la livraison d'une nouvelle unité ?

Réponse 6 :

Non

Question 7 :

"Comme c'est notre seule salle de radiographie générale de l'hôpital, nous avons besoin d'un délai d'un à deux jours." Le temps normal d'installation d'une salle de radiologie est de 5 à 7 jours dans un espace préparé. Envisagez-vous un délai de 2 à 3 semaines pour l'installation, car il faudra également plusieurs jours pour retirer le système existant ?

Réponse 7 :

Oui. Comme il s'agit de notre seule salle de radiographie dans l'hôpital, il est impératif que l'installation du système de salle de radiographie soit terminée le plus rapidement possible après la livraison du produit et que l'installation soit terminée le plus rapidement possible après le démontage de l'équipement. L'unité portable doit être fonctionnelle et le personnel doit être formé à son utilisation avant le démontage de tout équipement.

Question 8 :

"Il n'y a pas eu de révision de la protection contre le plomb, car elle n'est pas requise. La protection est suffisante pour les charges de travail actuelles". Une copie de l'étude existante sur le plomb est-elle disponible ? Il y a eu des mises à jour des exigences depuis cette installation. De plus, si vous passez d'une salle triphasée, les exigences devront être évaluées.

Réponse 8 :

Une évaluation a été organisée immédiatement après l'installation de la nouvelle machine.

Question 9 :

Pourriez-vous préciser si l'alimentation électrique triphasée fonctionnera à la tension de 380/400/415/440/480 VAC ou non, car le document fourni n'est pas clair pour nous.

Réponse 9 :

Nous disposons de 208 triphasés et nous fournirons un transformateur pour convertir l'énergie en fonction des besoins. Après l'attribution du contrat, le fournisseur communiquera avec l'électricien des installations pour s'assurer que les bons composants sont sur place.

N° de l'invitation
5A027-203013/B
N° de réf. du client
5A027-203013

N° de la modif.
001
N° du dossier
STN-0-43067

Id de l'acheteur
STN204
N° CCC/N° VME

Question 10 :

En raison des restrictions de la COVID, votre client serait-il disposé à recevoir le système de radiographie portable à la date demandée, mais à faire livrer/installer le système de salle de radiographie à une date ultérieure, une fois les restrictions de quarantaine levées, puisque nous venons d'une autre province ?

Réponse 10 :

La livraison, l'installation et la formation du système de radiographie portable et du système de salle de radiographie doivent être achevées le plus rapidement possible après le 31 mars 2021, s'il n'est pas possible de le faire avant le 31 mars 2021. Il est possible de recevoir d'abord le système de radiographie portable, puis le système de salle de radiographie ; toutefois, il est demandé que les deux soient reçus en même temps et que l'installation commence dès que possible après la livraison.

Question 11 :

Pouvez-vous indiquer s'il existe des logements/résidences locaux où notre personnel peut séjourner pendant la durée de l'installation ?

Réponse 11 :

Non.

Question 12 :

"Comme il s'agit de notre seule salle de radiographie générale de l'hôpital, nous avons besoin d'un délai d'un à deux jours. Cependant, pendant le remplacement de l'appareil, nous n'avons pas besoin d'un autre appareil sur place pour être utilisé en attendant ; le système portable doit cependant être disponible pour être utilisé dès que possible. Le système doit être installé et testé pour s'assurer qu'il fonctionne correctement et qu'il est prêt à être utilisé". Pouvez-vous préciser s'il s'agit du système de radiographie portable uniquement (car le système de la salle de radiographie dure généralement 4 semaines pour le déballage, la préparation, l'installation et l'étalonnage...), sans compter le retrait et l'élimination de l'équipement existant ?

Réponse 12 :

Comme il s'agit de notre seule salle de radiographie dans l'hôpital, il est impératif que l'installation du système de salle de radiographie soit terminée dès que possible après la livraison du produit et que l'installation soit terminée dès que possible après le démontage de l'équipement. L'unité portable doit être fonctionnelle et le personnel doit être formé à son utilisation avant le démontage de tout équipement.

Cet amendement vise également à insérer le texte suivant dans l'annexe "A", section 2.4.

Déchargement et installation :

Il incombera à l'établissement (gouvernement du Canada) de fournir tout le câblage, le transformateur, etc.... nécessaires à la salle de radiographie. La communication avec l'électricien sur place commencera dès l'attribution du contrat afin de garantir une installation électrique sans problème.

Nous disposons de 208 triphasés et nous fournirons un transformateur pour convertir l'énergie en fonction des besoins. Après l'attribution du contrat, le fournisseur communiquera avec l'électricien des installations pour s'assurer que les bons composants sont sur place.

Le contractant est responsable de suivre toutes les directives relatives aux voyages en matière de COVID et des autorités de santé publique dans la juridiction applicable, et de s'assurer que le travail est effectué dans le respect des paramètres des ordonnances de santé publique et de toute autre directive relative au travail à effectuer.

Pour la livraison, l'installation et la formation, le contractant travaillera dans un environnement où la COVID peut être présente et est responsable de prendre toutes les précautions nécessaires pour se protéger et protéger ses employés. L'entrepreneur doit informer le CFPF s'il a connaissance de cas COVID-19 de ses employés impliqués dans la livraison, l'installation et la formation qui pourraient

N° de l'invitation
5A027-203013/B
N° de réf. du client
5A027-203013

N° de la modif.
001
N° du dossier
STN-0-43067

Id de l'acheteur
STN204
N° CCC/N° VME

présenter un risque d'exposition. Pour des raisons de confidentialité, l'entrepreneur ne doit pas fournir le nom(s) des employés dont le test COVID-19 s'est révélé positif, mais il doit indiquer la date du test et/ou de l'apparition des symptômes et le dernier jour de travail sur le site du projet.

Il incombe à l'entrepreneur de connaître les restrictions de l'organisme de réglementation provincial/territorial concernant les urgences de santé publique déclarées au sein de la juridiction ou toute restriction spécifique au sein des juridictions municipales ou provinciales.

Cet amendement vise également à supprimer le point 2.4 de l'annexe "A". Déchargement et installation :

Comme il s'agit de notre seule salle de radiographie générale de l'hôpital, nous avons besoin d'un délai d'un à deux jours.

Et remplacé par :

Comme il n'y a qu'une seule salle de radiographie dans l'hôpital, il est impératif que l'installation du système de salle de radiographie soit terminée le plus rapidement possible après la livraison du produit et que l'installation soit terminée le plus rapidement possible après le démontage de l'équipement. L'unité portable doit être fonctionnelle et le personnel doit être formé à son utilisation avant le démontage de tout équipement.

Cet amendement vise également à supprimer ce qui suit de l'annexe "A" 2.1 Tâches, activités, produits livrables et étapes :

- La livraison, le déchargement et l'installation doivent être effectués en même temps.

Et remplacé par :

- Il est demandé que la livraison, le déchargement et l'installation soient effectués en même temps si possible. Si cela n'est pas possible, il est demandé que l'installation soit terminée le plus rapidement possible après la livraison et le déchargement.

Cet amendement vise également à remplacer les points 7.5 et 4.2 de l'annexe "A" Matrice de conformité - Spécifications de performance minimales obligatoires, par le texte suivant :

7.5	Doit comprendre (4) Détecteurs : Deux - 14 x 17, Un - 10 x 12, Un - 17 x 17. Il n'y a pas de préférence pour le type de détecteur. Les détecteurs seront partagés entre la salle DR et le DR portable. Un seul détecteur 10 x 12 ou un seul détecteur 11 x 14 est acceptable.	M
4.2	La longueur du plateau doit être au minimum de 80 cm x 215,9 cm	M

Cet amendement vise également à supprimer les éléments suivants de la demande de proposition :

6.7.1 Base de Paiement

6.7.2 *Clause H1000C du guide des CCUA (2008-05-12) Paiement unique*

Et remplacé par :

N° de l'invitation
5A027-203013/B
N° de réf. du client
5A027-203013

N° de la modif.
001
N° du dossier
STN-0-43067

Id de l'acheteur
STN204
N° CCC/N° VME

6.7.1 Base de paiement

6.7.2 *Clause H1000C du guide des CCUA (2008-05-12) Paiements multiples*

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT LES MÊMES